

## Bachelier en enseignement section 3 français et religion

<b>HELHa Braine-le-Comte</b> Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE		
Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : <a href="mailto:edu-braine@helha.be">edu-braine@helha.be</a>
<b>HELHa Leuze-en-Hainaut</b> Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT		
Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : <a href="mailto:edu-leuze@helha.be">edu-leuze@helha.be</a>
<b>HELHa Loverval</b> Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL		
Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : <a href="mailto:edu-loerval@helha.be">edu-loerval@helha.be</a>

### 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

RR2205 Didactique de la religion catholique 2.2			
Ancien Code	PERR2B25REL22	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	B/C/Z/B/Z/C/B/C/Z/B/Z/C/ ERB2250		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	75 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>HELHa Braine-le-Comte</b> <b>Emmanuelle TARINI</b> ( <a href="mailto:tarinie@helha.be">tarinie@helha.be</a> ) <b>HELHa Leuze-en-Hainaut</b> ( <b>HELHa Loverval</b> (		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### **Introduction**

Cette unité d'enseignement vise à l'approfondissement des contenus disciplinaires et didactiques nécessaires à l'application de séquences d'apprentissage en religion.

Elle vise à outiller les étudiants pour s'approprier et adapter des séquences d'apprentissage en fonction des axes du Programme de religion catholique.

Elle vise également à travailler les différents témoins de la foi chrétienne et à la structure et l'organisation de l'Eglise institution.

#### **Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)**

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

##### **Compétence 3 LES COMPÉTENCES DE L'ORGANISATEUR ET ACCOMPAGNATEUR D'APPRENTISSAGES DANS UNE DYNAMIQUE ÉVOLUTIVE**

Sous Compétence 3.1 Maitriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;

3.1.1 Maitriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;

Sous Compétence 3.2 Maitriser les savoirs relatifs aux processus d'apprentissage, aux recherches sur les différents modèles et théories de l'enseignement ;

3.2.1 Maitriser les savoirs relatifs aux processus d'apprentissage, aux recherches sur les différents modèles et théories de l'enseignement ;

#### **Acquis d'apprentissage visés**

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de :

- cadrer des activités d'apprentissage
- utiliser des ressources documentaires variées
- appliquer des dispositifs d'apprentissage
- s'approprier et d'adapter différents procédés méthodologiques (boîte à outils)
- analyser les différentes formes d'action des chrétiens comme témoignage rendu au Christ
- connaître la structure et l'organisation de l'Eglise
- maîtriser le vocabulaire spécifique de l'Eglise

### ***Liens avec d'autres UE***

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## **3. Description des activités d'apprentissage**

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PERR2B25REL22A Didactique de la religion catholique 2.2

75 h / 5 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## **4. Modalités d'évaluation**

Les 50 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PERR2B25REL22A Didactique de la religion catholique 2.2

50

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### ***Dispositions complémentaires relatives à l'UE***

L'évaluation consiste en une évaluation intégrée.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

## Bachelier en enseignement section 3 français et religion

**HELHa Braine-le-Comte** Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE  
Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38

Mail : [edu-braine@helha.be](mailto:edu-braine@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Didactique de la religion catholique 2.2			
Ancien Code	6_PERR2B25REL22A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	BERB2251		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	75 h
Coordonnées du <b>Titulaire</b> de l'activité et des intervenants	<b>Emmanuelle TARINI</b> ( <a href="mailto:tarinie@helha.be">tarinie@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	50		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

La formation spécifique en religion prépare les étudiants à enseigner le cours de religion catholique aux premier et second degrés de l'enseignement secondaire suivant le Programme de religion catholique. Au terme de leur formation, les étudiants devront être capable de proposer à des adolescents le message chrétien comme source de croissance en humainité dans une perspective d'éducation à la recherche de sens.

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

- Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de cadrer des activités d'apprentissage.
- Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable d'utiliser des ressources documentaires variées.
- Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable d'appliquer des dispositifs d'apprentissage.
- Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de s'approprier et d'adapter différents procédés méthodologiques (boîte à outils).
- Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable d'analyser les différentes formes d'action des chrétiens comme témoignage rendu au Christ.
- Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de connaître la structure et l'organisation de l'Eglise.
- Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de maîtriser le vocabulaire spécifique de l'Eglise.

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

- Les cadrages pour structurer les activités d'apprentissage.
- Différents procédés méthodologiques (boîte à outils)
- Le témoignage chrétien avec des exemples de témoins chrétiens.
- L'Eglise comme communauté de chrétiens.

#### Démarches d'apprentissage

Développement des contenus de manière théorique, didactique et en intercations avec les étudiants sous forme d'exposés, d'exercices, de synthèses et de réflexions.

Pour les heures 11-12-13-14-15, en fonction du nombre de crédits de la fiche ECTS, travaux individuels ou de groupes, présentations écrites et orales, lectures, recherches complémentaires dans des ouvrages, préparation à une célébration religieuse ou une sortie culturelle.

## **Dispositifs d'aide à la réussite**

Des explications et des exercices supplémentaires sont donnés aux étudiants en fonction des besoins.

Une liste d'ouvrages est donnée en cours de quadrième aux étudiants afin qu'ils puissent trouver davantage d'informations sur les matières abordées.

Les objectifs de la matière sont fournis en mai en vue de préparer l'examen écrit et oral de juin.

## **Sources et références**

La Bible (T.O.B, Bible de Jérusalem, Ze Bible).

Le Programme de religion catholique (2003).

Charpentier, E. Pour lire l'Ancien Testament.

Charpentier, E. Pour lire Nouveau Testament.

## **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les fichiers déposés sur ConnectED, les feuilles de cours distribuées en classe, les notes personnelles des étudiants et les documents photocopiés en rapport avec les sujets abordés au cours.

Certains supports et autres documents peuvent être déposés sur ConnectED.

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

L'étudiant sera évalué pendant le quadrième selon les modalités données au cours (TJ) et lors de l'examen écrit (50%) et oral (40%) en juin.

La cote finale correspondra à l'addition de la moyenne pondérée des travaux notés durant le quadrième, (à raison de 10% de la cote finale) et de l'examen écrit et oral (à raison de 90% de la cote finale)

### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	10		
Période d'évaluation			Exm	90	Exm	100

Trv = Travaux, Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 50

### **Dispositions complémentaires**

Q3: l'étudiant sera évalué par un examen écrit (60%) et oral (40%) à raison de 100% s'il a réussi son travail journalier.

Si le travail journalier n'est pas réussi, ce sera le même mode d'évaluation du Q1 (TJ: 10% et un examen écrit : 50% et un oral (40%).

Les principes d'évaluations ci-dessus ont pour motif pédagogique de permettre aux étudiants d'avoir rapidement conscience de l'état d'acquisition des compétences attendues.

Conformément au RGE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier ou de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (respectivement juin et septembre) à une date fixée conjointement par l'enseignant et la personne responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de septembre, couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la personne responsable des horaires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).